

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX**

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville à Meaux, sur une convocation en date du seize septembre deux mille vingt-deux en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaient Présents** : M. COPÉ,

M. SARAZIN, M. LOCICIRO, M. BERTHELIN, Mme KACI, M. DEVAUCHELLE, M. DECUYPERE, M. MORER, Mme DIOP, M. PIAT, M. ATTALI, M. BELIN, M. DELAHAYE, M. GOURDY,

M. BACHMANN, Mme LEAL, M. CHOMONT, Mme BORDINAT, M. AIREAULT, M. BON, Mme COURTOIS, Mme MARIE MELLARE, M. COURTIER, M. HERVIER, M. MACHU, Mme PONOT-ROGER, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, Mme DE KESLING, M. TISSERAND, Mme OZTURK, M. BRAS, Mme BLAY, Mme GONCALVES, Mme GOSSELIN, Mme LEFEVRE, M. MARIE LUCE, M. ALLARD, Mme MAHOUKOU, M. REZEG, Mme GILEWSKI, M. RODRIGUES, Mme VAISSIERE, Mme EBOUMBOU, Mme ROUSSEAU V, M. SAVERET, Mme CHOPART, M. MOINDROT, M. GENTIL, M. ROUQUETTE, M. LEMAIRE, M. CAGNARD, M. JALA, Mme VASSELON, M. MORAUX, M. KRAEMER, M. MENIL, Mme DAOUST, M. TASSIN, M. HUDE, Mme SILVA, M. DEROY,

M. PARIGI, M. ROBIN, M. GUERRAUD, Mme BUFFE, M. ABASSI, Mme LACROIX, M. MOUKHINE-FORTIER, M. BELLATON, Mme AMADO, Mme ROUSSEAU, Mme DELAVAQUERIE ont donné respectivement pouvoir à M. LOCICIRO, M. DECUYPERE, M. MOURADOUDI, Mme VIELPEAU, M. BRAS, Mme BLAY, Mme V. ROUSSEAU, M. BERTHELIN, M. SARAZIN, M. LEMAIRE, M. DEVAUCHELLE.

**Absents excusés** : M. DHUICQUE, M. RICHELET, Mme DEVAUCHELLE, M. DELL'OSTE, M. LOURDELET.

**Arrivée / départ en cours de séance** : Arrivée de M. DEROY (avant la délibération n°6), départ de M. RODRIGUES (avant la délibération 13), départ de M. BON (avant la délibération n°24).

M. SARAZIN est désigné comme secrétaire de séance.

<b>Date de Notification</b>	<b>Date d’Affichage</b> 30/09/2022	<b>N° de délibération</b> CC22092621	<b>Direction de l’Urbanisme et de l’Habitat</b>
-----------------------------	---------------------------------------	---	---

**Objet : Opérations Programmées d’amélioration de l’Habitat - Volet Copropriétés Dégradées : Validation des aides attribuées**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Règlement Général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

**VU** la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec volet copropriétés dégradées entre l'Etat, l'ANAH et la CAPM signée le 7 septembre 2018,

**VU** la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aux programmes d'intérêt général et ses annexes,

**VU** la délibération n°CC18090517 du 21 septembre 2018 approuvant le règlement d'attribution des aides financières dans le cadre de l'OPAH avec volet copropriétés dégradées,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux à promouvoir des actions d'intérêt général afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant et notamment lutter contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique au cœur de l'agglomération,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux d'accompagner la réhabilitation et la mise en valeur de son patrimoine sur toutes les communes de l'agglomération,

**OUI** M. PIAT, Rapporteur en Conseil Communautaire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

**APPROUVE** l'attribution de subventions au titre de l'OPAH avec volet copropriétés dégradées de la CAPM, conformément aux modalités définies dans le cadre de cette opération, pour un montant total **de 72 036€** selon les répartitions proposées en annexe,

**AUTORISE** les versements desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect du cahier des charges de l'OPAH.

Le Président,



Jean-François COPE



Le Secrétaire de séance,



Régis SARAZIN

Subventions dans le cadre de l'OPAH avec volet copropriétés dégradées

BÉNÉFICIAIRE	ADRESSE DES TRAVAUX	COMMUNES	MONTANT ATTRIBUE
ARIBI Zahia	96 rue Sidi Carnot	VILLENOY	3 400 €
CHAPAT Bernard	71 rue de la fontaine du Toit	FUBLAINES	1 000,00 €
BOUDON Michel	28 rue Frédéric Passy	TRILPORT	2 097,00 €
BENSEDDIQH Fatiha	9 rue Antonio Vivaldi	CREGY-LES-MEAUX	2 181,00 €
BOURSAULT Corinne	30 rue Fernand Collot	NANTEUIL-LES-MEAUX	3 400,00 €
JOLY Claudine	5 rue de la vallée	VARREDES	3 400,00 €
ADIN Julia	2 rue de Flore	CREGY-LES-MEAUX	650,00 €
DRUJON Hélène	5 rue du Sauvoy	SAINT-SOUPPLETS	853,00 €
MARIE-ROSE Ketty	25 rue Georges Méliès	CREGY-LES-MEAUX	689,00 €
PIERRE Laetitia	71 rue Saint Faron	MEAUX	2 005,00 €
METELLINI Sandrine	7 chemin verts	GERMIGNY-L'EVEQUE	2 500,00 €
BLOESH Bernard	21 rue de Nanteuil	MEAUX	2 500,00 €
LEITAO Sophie	11 rue du moulin à vent	VILLENOY	871,00 €
CORETTE Marie-Claude	20 rue Leon Thuillier	SAINT-FIACRE	843,00 €
RUELLE Madeleine	13 rue des brinches	FUBLAINES	393,00 €
MOUTARDIER Liliane	6 allée Andromaque	MEAUX	3 400,00 €
GANOT Nadia	3 avenue de la concorde	MEAUX	745,00 €
N'GUESSAN Attian	5 rue Louise Michel	TRILPORT	2 250,00 €
KRAJCIK Denyse	9 D chemin de Saint-Jean	GERMIGNY-L'EVEQUE	695,00 €
BALASINGAM Gowry	4 allée des grands près	NANTEUIL-LES-MEAUX	636,00 €
CANDAT Sandrine	16 chemin de la procession	MEAUX	2 067,00 €
SLIMANI-LESAINTE Katia	2 rue Alexis Carrel	MEAUX	1 983,00 €
GIBERT Claudine	2 rue des près	CHAMBRY	536,00 €
SOBRAL Sandra	9 rue Paul Cézanne	MAREUIL-LES-MEAUX	1 753,00 €
DEROISSART Michel	22 rue Parmentier	VILLENOY	1 189,00 €
Syndicat des copropriétaires	77/77 bis rue du Faubourg Saint-Nicolas	MEAUX	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>72 036,00 €</b>